

Bordeaux, le 16 Nov. 2016

**COMMUNIQUE  
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS  
DU FIP GALIA PME 7**



**Objet : DISTRIBUTION FIP GALIA PME 7**

Cher souscripteur,

Le FIP GALIA PME 7 a été constitué fin 2010 et sa période d'investissement est désormais achevée.

La période de 5 ans à compter de la clôture de la dernière période de souscription des parts de catégorie A ayant pris fin le 31 Août 2016, le Fonds peut désormais librement distribuer le produit de la cession de ses actifs, conformément à l'article 13 de son Règlement.

Trois lignes du portefeuille ont été cédées en 2015-2016.

Dès lors, nous avons le plaisir de vous informer que nous avons décidé de procéder à une distribution d'une partie des avoirs du FIP GALIA PME 7 en espèces, à hauteur de **1 039 350 euros**, soit la somme de **150 € par part**, avant fin novembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4 du Règlement, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds.

Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Cher souscripteur, l'expression de nos sincères salutations.

**Contact : 05 57 81 88 10**